

CONSEIL MUNICIPAL
JEUDI 04 AVRIL 2019 à 18 h 30

Présents : M. AUBRY Bernard, M. POHER Jean-Claude, M. LEMAIRE Michel, M. DUVEY Marc, Mme COLLEMARE Françoise, M. ADDE Albert, M. POULAIN Alain, Mme CARTIER Alice, Mme HUCHER Béatrice, Mme LEBEC Sandra, Mme BECQUET Laurence, M. JOUANNET Jean-Mickaël, M. DIJON Michel.

Mme BOUVIE Delphine donne procuration à M. JOUANNET Jean-Mickaël,
Mme POTTIER Morgane donne procuration à M. DUVEY Marc,
Mme COLLEMARE a été nommée secrétaire de séance.

Vote du budget primitif 2019 et vote des taxes

Le conseil s'est réuni le 4 Avril 2019 sous la présidence de M. AUBRY Bernard, Maire, afin de voter le budget primitif 2019 en présence de Mme CHAMBRAS-VINCENT, Trésorière

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- 1) D'arrêter le BP 2019 de la commune d'Harcourt à la somme de :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

DEPENSES : 887 446 €
RECETTES : 887 446 €

SECTION D'INVESTISSEMENT :

DEPENSES : 307 075 €
RECETTES : 307 075 €

Dont excédent reporté de : 299 257.88 € (compte 002 Section Fonctionnement)
Dont déficit reporté de : 24 613.04 € (compte 001 Section Investissement)

- 2) de voter pour assurer l'équilibre de ce budget au chapitre 73 en produit des contributions directes la somme de 160 820 € compte 73111,
- 3) de maintenir les taux nets appliqués en 2019 sans augmentation de la part communale, ce qui donne la répartition suivante :
- a) taxe habitation : **7.72 %**
b) foncier bâti : **14.04 %**
c) foncier non bâti : **31.83 %**
- 4) d'adopter à l'unanimité des membres présents le Budget Primitif 2019.

Monsieur le Maire souhaite apporter des informations supplémentaires sur le taux des taxes (état 1259 joint). Les bases augmentent régulièrement, elles sont fixées par l'Etat (mécanisme) ; la dernière augmentation date de 2015. Après renseignement auprès de la

DGFIP, l'Etat prend en charge la différence de la baisse de la taxe d'habitation. Il demande à Mme CHAMBRAS, la possibilité de nous fournir les taux des taxes des communes environnantes.

Monsieur JOUANNET souhaite que la commune franchise le pas pour aboutir sur des projets structurants. Notre fonds de roulement peut servir au projet d'investissement.

Monsieur LEMAIRE pense qu'il serait plus judicieux d'emprunter (taux bas) pour le projet d'acquisition du cabinet médical et non bloquer 70 000 € au budget (reporté en 2019). Monsieur le Maire indique que ce dossier est très compliqué au niveau de la Maison de Retraite (recherche titre de propriété, et actuellement, les services de la Maison de Retraite ont d'autres priorités).

M. DIJON souhaite que des travaux d'amélioration à la Salle de Fêtes soient réalisés même si le projet de rénovation est annulé (courrier Architecte).

M. JOUANNET interroge Mme CHAMBRAS concernant des travaux réalisés par le personnel communal, la commune peut-elle retoucher la TVA des matériaux (régie) ? Elle doit se renseigner.

Mme CHAMBRAS, informe que la DGFIP a orchestré une nouvelle organisation à travers la France (réduction personnel drastique). Le but est de conserver une trésorerie où existe un EPCI (la trésorerie légitime BERNAY). Plusieurs trésoreries vont fermer. A la place, il sera créé des MSP (Maisons de Services Publics). La trésorerie de Brionne est impactée par 2 emplois (+ 3 collègues en départ en retraite en 2020).

Monsieur le Maire remercie Mme CHAMBRAS, pour sa présence et ses conseils.

Délibération des participations aux frais de fonctionnement classes spécialisées et convention :

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la demande de la commune de BRIONNE concernant une participation financière pour deux élèves domiciliés Harcourt qui fréquentent une classe spécialisée à Brionne (2 à l'école Louis Pergaud).

La commune de BRIONNE réclame pour l'année scolaire 2018-2019 une participation de **395.00 €** par enfant scolarisé à l'école « Louis Pergaud » et **700.00 €** par enfant scolarisé à l'école « Georges Brassens ».

La commune d'Harcourt ne disposant pas de classe spécialisée (ULIS), il convient que celle-ci participe aux frais de fonctionnement scolaire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- **Accepte de participer aux frais scolaires pour les enfants domiciliés HARCOURT et fréquentant une classe spécialisée (Brionne, Beaumont le Roger, Le Neubourg, etc...).**
- **Décide d'inscrire au BP 2019 (et prévoir les années suivantes en fonction des demandes), la somme de 790 € (école Louis Pergaud) au compte 6558.**

Délibération sur le choix de la Société pour l'élaboration du PLU :

Monsieur le Maire rappelle que la commune ne dispose pas de document d'urbanisme et annonce qu'il a rencontré avec ses adjoints, 3 sociétés pour l'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme (PLU).

Chaque cabinet a présenté sa société, indiqué leurs références récentes, leurs compétences. La durée de ce document est évaluée à 3 ans (Diagnostic 6 mois, PADD 6 mois, OAP 8 mois, Phase administrative 8 mois).

Après consultation des offres proposées, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Porte son choix sur la société **GEO STUDIO de St Etienne du Rouvray (76)** dont l'étude s'élève à **24 250 € HT (4 phases)**
- Cette dépense sera inscrite au budget primitif 2019
- A partir de la phase PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durable) la commune sollicitera une dotation dite « DGD Docs Urba » auprès de la Préfecture, pour financer ce projet.

Délibération acceptant l'indemnité de Groupama suite sinistre :

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il a reçu un chèque de GROUPAMA d'un montant de **84.72 €** concernant le sinistre survenu le dimanche 10 février 2019 au hameau de Beauficel dans l'armoire électrique qui a subi des dommages (surtension - rupture du neutre).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte l'indemnité proposée par GROUPAMA (déduit 80 % de vétusté) somme qui sera imputée sur le compte de la commune au moyen d'un titre de recette (compte 778).

Délibération au soutien aux commerces de proximité :

Le maire expose que la vitalité du centre bourg constitue un facteur d'attractivité pour notre commune et contribue à la qualité de vie dont bénéficient les habitants.

Or, les commerces de proximité connaissent des difficultés spécifiques qui appellent un véritable appui. Ces commerces de proximité sont essentiels à la vie de notre commune.

Notre conseil municipal n'a pas pris d'initiative en faveur du commerce. Il est possible d'instaurer sur le fondement de l'article 1388 quinquies C du Code Général des impôts, un abattement de 15 % de la part communale de la taxe foncière pour les commerces de détail de moins de 400 m².

Le Département a pris l'initiative d'une action concrète et coordonnée à l'échelle de l'ensemble du territoire Eurois. Le conseil municipal partage le diagnostic relatif aux besoins d'un soutien aux commerces de proximité.

Dans ce cadre, la présente délibération a pour objet d'inscrire notre commune dans cette démarche collective, d'affirmer et décrire le besoin de soutien aux commerces de proximité sur notre territoire et de solliciter le déploiement de l'aide départementale au bénéfice des commerçants éligibles de la commune.

Ainsi, le conseil municipal après en avoir délibéré :

- **Décide** d'affirmer un besoin local de soutien aux commerces de proximité de la commune,
- **Décide** de solliciter le déploiement de l'aide départementale au bénéfice des commerces de proximité éligibles de la commune.
- **Décide** d'instaurer un abattement de 15 % de la part communale de la taxe foncière pour les commerces de moins de 400 m² pour l'année 2019,

- **Charge M. le Maire** d'en faire part à Monsieur le Président du Conseil Départemental.

Une note d'information sera transmise aux intéressés.

Proposition d'un administré : Projet Atelier photos

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier d'un administré pour la mise en place d'un atelier photo qui pourrait avoir lieu le mercredi de 16 h 30 à 18 h 00. Cette activité gratuite proposée aux enfants, pourrait avoir lieu à la salle des jeunes, elle serait encadrée par M. ROHEE et des amis photographes passionnés. Le conseil donne un accord de principe sous réserve que chaque enfant présente une responsabilité civile (assurance).

Chemin de Grande Randonnée (Le Bocage) GR 26

En attente d'informations de l'Office de Tourisme

Rappel entrées Domaine d'Harcourt

RAPPEL : Par délibération en date du 24 janvier 2018, le conseil a décidé de participer à hauteur de 50 % sur chaque abonnement (entrée Château).

L'abonnement annuel Adulte est de 20 € et l'abonnement Enfant annuel est de 10 € (tarif 2019), pour les personnes domiciliées à HARCOURT ainsi qu'aux résidences secondaires. Entrée gratuite uniquement pour l' élu sur présentation de la carte d'identité.

Monsieur le Maire rappelle que les Médiévales au Château d'Harcourt auront lieu les 4 et 05 Mai 2019 avec un spectacle pyrotechnique le samedi soir.

ELECTIONS EUROPEENNES

Elles auront lieu le **Dimanche 26 Mai 2019 de 8 H 00 à 18 H 00**. Il est procédé à la tenue du bureau de vote.

Questions diverses

- Monsieur le Maire fournit au conseil un bilan du Baptême de l'Air organisé en fin d'année scolaire pour les enfants quittant le CM2. Il demande si la commune reconduit cette manifestation. Le conseil donne un avis favorable.
- Monsieur le Maire informe que la commune a obtenu des subventions au titre de la DETR (Préfecture) :
 - Ecole changement de menuiserie : coût projet : 6444 € HT DETR Accordée : 2578.00 €
 - Relève des tombes des Sœurs : coût projet : 7 316 € HT - DETR Accordée : 2926.00 €

Le dossier de l'Aire de camping-cars a été proposé au titre de la DETR, sans réponse de la Préfecture. « Eure Tourisme » a réclamé une délégation de maîtrise d'ouvrage de la part de l'Intercom pour que la commune obtienne l'autorisation de réaliser l'aire de camping-cars, car celle-ci n'a pas la compétence tourisme qui relève de l'Intercom. La commune rencontre également un problème au niveau de

l'assainissement (aspect technique : le contenu de la cassette WC ne doit pas être envoyée vers la station d'épuration – Voir la réglementation applicable).

Monsieur le Maire fait part de l'activité proposée par M. PERRON Thierry, coaching canin. Il a demandé la possibilité de passer à l'école pour informer les enfants de la conduite à tenir en présence d'un chien. Le conseil donne son accord, cependant, il est nécessaire d'avoir l'accord de Mme la Directrice.

TOUR DE TABLE

- Mme BECQUET a assisté à la Commission fleurissement (Jeudi 07 Mars). M. BARATTE doit fournir un devis. M. DIJON demande de fleurir les extérieurs de la salle des fêtes.
- Mme BECQUET fait part de la réclamation de Mme AULNEY, coiffeuse, qui souhaite le marquage de l'arrêt minute près de son salon (pochoir – Voir avec Mme HUCHER).
- Plusieurs souhaits : Elle demande la possibilité de faire une réunion des associations (genre Forum de Associations), elle fait part de la réclamation d'administrés pour remettre l'eau au cimetière pour les rameaux, et installation toilettes dans la salle des jeunes.

- M. DUVEY donne un compte rendu de la réunion SERPN (propose des animations dans les écoles). Dans plusieurs hameaux de la commune, la desserte incendie n'est pas assurée. Il n'est pas possible d'installer de poteaux ou bouches incendie. Il est préconisé la mise en place de bâches. Il donne le coût de bâches en fonction du volume (voir terrassement, clôture, foncier etc)

- Bâche 30 m3 = 13 632 € TTC / Bâche 60 m3 = 15 077.12 € TTC / Bâche 120 m3 = 19 642.80 € TTC

- Mme LEBEC souhaite une réunion pour le devenir de la salle des fêtes. Monsieur le Maire informe que suite au bilan réalisé par l'architecte, pour la salle des fêtes, il va demander à l'entreprise BOURDET la vérification de la toiture à certains endroits pour voir l'état.

- M. JOUANNET propose une réunion « communication » le vendredi 12 avril pour voir l'arborescence du nouveau site campagnol. Il rappelle que les photos pour le Facebook de la commune ne doivent pas être en format « pdf. » Il indique que 30 personnes étaient présentes à la participation citoyenne organisée Samedi 30 Mars 2019 à la Salle des Fêtes avec le Capitaine LIEGARD.

- M. POULAIN informe du remplacement des lampes à mercure à certains endroits de la commune (opération SIEGE).

- Mme COLLEMARE a participé à la réunion Ecole, plutôt houleuse. Un sèche-linge et lave-linge ont été installés à la bibliothèque.

Michel LEMAIRE informe :

1) La compétence voirie de l'Intercom a entrepris quelques travaux :

- encaissement de la chaussée en 0,31/5 rue de Beauficel et à l'angle de la route menant à Beauficel et de la Départementale Brionne / Le Neubourg,
- création d'un muret à l'angle des rues des Bruyerettes et de Beauficel
- pose d'un caniveau (C2) rue de la Grande Mare
- dérasement des bas-côtés des routes traversant Les Bois des Rufflets et du Bocage

2) Il demande que des trous soient rebouchés au chemin de la piquetière à Chrétienville.

3) Des habitants veulent savoir quand ils pourront disposer de la fibre optique dans ce même hameau
4) Pour la deuxième année consécutive, le Tour de Normandie (niveau élite professionnel international) a traversé le bourg d'Harcourt, le lundi 25/03/19. 80 spectateurs au moins sont venus encourager les coureurs.

Michel LEMAIRE remercie les signaleurs harcoutois et brionnais qui ont contribué à assurer la sécurité

La séance est close à 23 H 10.

La prochaine réunion de conseil municipal aura lieu le **JEUDI 02 MAI 2019 à 19 H 30.**

